



Examen de spécialiste en vue de l'obtention de la formation approfondie en neuropédiatrie à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

Critères de validation

Seuls les titulaires d'un diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme de médecin étranger reconnu par l'OFSP sont admis à l'examen de spécialiste (art. 23 RFP). Les dispositions transitoires correspondantes figurent à l'art. 69, al. 3 de la RFP.

Lieu et Date

Le lieu ainsi que la date de l'examen seront communiqués après réception des inscriptions et en fonction de la langue dans laquelle le candidat souhaite passer l'examen.

Taxe d'examen :

La Société de discipline médicale prélève une participation aux frais de CHF 600.00.

Inscription

Accompagnée de votre curriculum au président de la commission d'examen :

Herr Dr. med. Oliver Maier
Otschweizer Kinderspital
Claudiusstrasse 6
9006 St. Gallen

E-Mail: oliver.maier@kispsig.ch

Délai d'inscription : 30 juin 2025

Informations

La réussite de l'examen de spécialiste est la condition pour l'obtention de la formation approfondie en (pour les éventuelles dispositions transitoires applicables et les exceptions voire le n° 4 du Bulletin des médecins suisses du 26 janvier 2011).